

Assemblée générale de l'AFICS – 12.4.2011

1. Ouverture de la réunion

1.1 Monsieur Roger Eggleston, Président de l'AFICS, adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 Evoquant le décès des membres de l'Association qui nous ont quittés, puis les collègues des Nations Unies envoyés en mission et qui n'en sont pas revenus, il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

1.3 Tout en remerciant chacun pour le travail accompli, il présente les membres du Comité en précisant les responsabilités qui leur sont assignées. Quelques changements sont à noter :

- M. Jean-Jacques Chevron (ancien président de l'AFICS), ne souhaitant plus être parmi les personnes du Comité à réélire, deviendra le troisième Président d'honneur de l'AFICS ;
- M. Roger Fontana, ne souhaitant également plus être parmi les personnes du Comité à réélire, deviendra membre d'honneur ;
- Mme. Katia Chestopalov, ayant été nommée Vice-Présidente de la FAFICS, n'est plus en charge du domaine Santé ; c'est désormais M. Pierre Vangeleyn qui la remplace. Par contre, elle est chargée des relations extérieures avec la ville de Genève et les différentes associations couvrant le domaine des seniors.

1.4 Des remerciements sont également adressés :

- aux représentants de quelques organisations : OMS, UIT, BIT
- au Président de la FAFICS des Nations Unies de New York – M. Andrés Castellanos ;
- à quelques invités : Mme. Elisabeth Chauveau-Bais et M. René Vargas pour la Caisse des Pensions ;
- aux interprètes qui ont accepté d'apporter leur aide pendant la réunion.

2. Election du Président de séance

2.1 Sur proposition, de M. Warren Furth, M. Gilbert Ferrari est élu comme Président de séance, sur approbation générale de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Ayant vivement remercié l'assemblée de l'avoir désigné comme président de séance, M. Ferrari demande si des personnes souhaitent modifier l'ordre du jour. Aucune modification n'étant proposée, à l'exception d'un ajout à la rubrique 'divers' 'charges bancaires annoncées par l'UBS', cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Comité et questions s'y rapportant

4.1 M. Eggleston souligne que si les relations avec les autorités genevoises et en France se sont élargies, cela s'est traduit par une augmentation du travail des membres du Comité ; ceux-ci étant tous bénévoles, il demande un peu de compréhension de la part des membres de l'Association si, par manque de disponibilité, les demandes par téléphone ou par courriel tardent parfois à être satisfaites.

4.2 Il souligne également que les membres du Comité sont soucieux de l'aspect social de leur travail. C'est ainsi, :

- que via Internet, un message spécial a été adressé aux adhérents résidant au Japon ;
- que le Président, accompagné de M. Alan Blythe (Chef du bureau de Genève de la Caisse des pensions) s'est rendu au Danemark pour mener, avec succès, deux démarches :
 - celle d'organiser un mini-séminaire de préparation à la retraite ; et
 - celle de trouver une solution pour que le paiement des retraites ne soit plus taxé par des commissions bancaires.

4.3 Il donne ensuite la parole aux représentants de la Caisse des pensions – celle-ci s'étant auréolée d'un « blue sky with occasional clouds ».

4.4 Caisse des pensions

4.4.1 Mme. Chauveau-Bais remercie l'AFICS d'associer la Caisse à son assemblée générale, et puis excuse l'absence de M. Blythe retenu par une autre obligation. Pour mémoire, elle rappelle la création, par l'assemblée générale des Nations Unies en 1949, de la Caisse des pensions. C'est donc une expérience de près de soixante ans qui a permis à la Caisse de faire ses preuves, malgré les nombreux obstacles rencontrés.

La Caisse a deux bureaux qui se répartissent géographiquement les adhérents l'un à New York qui compte 200 fonctionnaires et l'autre à Genève où travaillent 35 fonctionnaires.

4.4.2 Accompagnée d'une série de diapositives, la présentation de Mme. Chauveau-Bais renseigne l'audience sur différents points. D'abord ce qu'elle doit verser sous forme de :

- prestations retraites ; et
- prestations à caractère social (invalidité, dépendants, etc.)

Il y a d'abord les 'Contributions' (ou cotisations) qui constituent le Fonds de pension, puis les revenus provenant des investissements.

Vingt-trois organisations sont affiliées, ce qui représente 120.000 participants et 64 000 bénéficiaires.

En quelques années, le nombre de participants a doublé, celui des bénéficiaires également.

4.4.3 La Caisse a été touchée par la crise de 2008, dont elle s'est relevée assez rapidement et plutôt bien, avec 41 milliards d'actifs au cours du marché. En ce domaine, le chiffre de référence est **octobre 2007** avec plus de 42 milliards.

4.4.4 En termes financiers, il faut toujours s'attendre à des fluctuations, aujourd'hui plutôt en hausse.

Mais la Caisse est solide – avec un type d'investissements qui apportent des moyens de stabilité.

Pourtant les marchés sont de plus en plus volatiles avec certains événements extérieurs : conflits armés / crise du pétrole / remise en cause de l'EURO ... Cela ne doit toutefois pas donner lieu à des inquiétudes car cela fait partie des tendances actuelles.

En 2010, s'agissant des recettes et dépenses ou (paiements & contributions), la Caisse a presque atteint le point du « baby-boom » qui se transforme en « papy-boom » ; elle a cependant largement de quoi faire face à cette situation.

4.4.5 Des '**nuages**' il en existe : à noter un léger déficit de 0.38 % mis en évidence par l'étude actuarielle, conséquence encore de la crise de 2008, et dont l'impact concret suscite quelques débats. Des déficits plus importants ont été relevés antérieurement, mais la Caisse s'en est sorti. Parmi les mesures à prendre, il faut peut-être :

- revoir les taux de pénalité ;
- revoir l'ajustement au coût de la vie.

Le Comité garde une attitude prudente : pour l'instant, les débats sont gelés sur tous les points pouvant impliquer des dépenses supplémentaires ; ils seront relancés lorsque la situation financière sera équilibrée après une nouvelle étude actuarielle.

4.4.6 La 58^{ème} session du Comité mixte se tiendra les 11-15 juillet 2011 à Genève, avec pour ordre du jour :

- les questions actuarielles ;
- les investissements ;
- les questions administratives (IPSAS / budget / fonds de secours) ;
- la gouvernance (avec le départ de M. Cochemé prévu fin 2012) ;
- l'audit ;
- le système des prestations.

4.4.7 M. Vargas (responsable de la 'clientèle') intervient sur les deux sujets qui tiennent à cœur la Caisse :

- le **certificat d'ayant-droit** à retourner dûment signé. L'exercice 2010 est presque terminé ; pour faciliter et accélérer le processus de renvoi, quelques nouveaux moyens ont été expérimentés, par exemple celui de renvoyer le certificat à la Caisse à Genève, plutôt que directement à New York ;
- l'emploi d'un fichier électronique à Genève pour un suivi sur le site WEB. Pour 2011, il est envisagé l'utilisation du scanner.

4.4.8 Au niveau de la possibilité de travailler une fois à la retraite, il est rappelé que :

- la Caisse n'impose aucune restriction ;
- c'est en fait le Secrétariat des Nations Unies qui impose des restrictions (revenu supplémentaire maximum de 22 000 \$ par an), selon la situation des intéressés ;
- si le montant est dépassé – le versement de la pension est suspendu le temps du contrat.

Pour plus d'informations, prière de s'adresser par téléphone à la Caisse.

4.4.9 M. Vargas indique que la Caisse reçoit 1.300 appels en moyenne et entre 800 et 1.000 courriels électroniques par mois ! Il n'y a que 7 personnes qui sont chargées de répondre aux appels ! Le site WEB peut être consulté, en particulier pour un suivi du relevé trimestriel.

4.4.10 M. Ferrari, remercie les deux intervenants pour la clarté et la pondération de leur présentation. Si l'arrivée du 'papy-boom', la longévité croissante, constituent un 'nuage', la qualité de prestations de la Caisse devrait y faire face. Il rappelle enfin sa fierté d'avoir été membre de l'équipe et se félicite de constater les excellentes relations que la Caisse entretient avec l'AAFI-AFICS. Ce que confirme avec satisfaction M. Samuel Mbele-Mbong, vice-président de l'AAFI-AFICS chargé de la question des pensions. Il rappelle en outre qu'il rencontre M. Blythe avant chaque réunion du Comité afin de résoudre les problèmes en suspens s'il y en a.

4.4.11 A cette dernière observation, Mme. Chauveau-Bais souligne combien il est important pour la Caisse d'entendre de telles observations et de pouvoir les répercuter aux collègues. Elle souligne le fait que la caisse s'entend à rester humaine dans son approche. Par ailleurs, dans un souci de toujours s'améliorer, la Caisse envisage d'inviter prochainement M. Mbele-Mbong pour parler des préoccupations des retraités.

4.4.12 Pour conclure rappelons que la Caisse compte 200.000 clients, suit de près l'évolution de ses avoirs et s'efforce de gérer les fluctuations du mieux possible. Il est bon quelquefois d'avoir un déficit actuariel, sinon aucun changement n'interviendrait !

4.4.13 M. Ferrari, donne la parole aux personnes qui auraient des questions en ce domaine.

M.Arthur Askew (OMM) se plaint de n'avoir jamais eu en retour le 'talon' qui certifie l'envoi du 'certificat d'ayant-droit'

En réponse, il est précisé que la preuve est faite en recevant la pension du mois suivant ! Il est possible de vérifier sur le site Internet ; le système d'accusé de réception reste néanmoins à améliorer.

A une question concernant les activités accrues du personnel de la Caisse, la diminution des participants – il est répondu que l'impact du 'baby-boom' reste encore, que les comptes (avec un retour de 2 milliards sur les investissements) ne génèrent pas d'inquiétude, et que la Caisse ne perd pas de vue son devoir d'être précautionneuse.

M. Anders Tholle demande pourquoi la lettre annuelle du CEO de la Caisse n'a pas été distribuée sur papier, mais seulement par voie électronique. M. Vargas répond que la version papier, en cours de préparation, sera envoyée dès qu'elle sera prête. M. Ferrari complète par la proposition d'envoyer ce document seulement aux bénéficiaires n'ayant pas INTERNET.

M. François Kientzler (BIT) souligne un point de terminologie, concernant le 'certificat d'ayant-droit', lequel s'appelait 'certificat de vie' ; pour la langue française, la deuxième appellation conviendrait mieux. Il demande une mise à jour plus régulière du site de la Caisse, et regrette qu'il ne soit pas davantage précis. Il sera tenu compte de ces remarques. M. Vittorio Muccioli (UIT) propose qu'on ajoute la mention « certificat reçu » sur le relevé de prestations délivré en avril.

Aux observations formulées à propos du dollar qui chute et les risques éventuels, de l'IPSAS, d'un taux de change moyen, d'un revenu de remplacement, la double filière devenue onéreuse, il est répondu qu'en effet ce qui compte c'est la quantité d'argent que l'on perçoit. A l'heure actuelle on peut noter que le montant des contributions est sensiblement identique au montant des pensions. De plus, la caisse affiche un taux de couverture de 140% alors qu'il est en moyenne de 40% pour les caisses externes. Le taux de change fait actuellement l'objet d'une réflexion par l'utilisation d'une moyenne de 120 mois au lieu de 36 pour calculer le revenu de remplacement évalué à 60% du salaire (la pension de départ). Le but de la Caisse est surtout d'éviter des inégalités. S'agissant de l'IPSAS, ceci ne devrait pas être un gros défi si l'on fait attention à la manière de reporter la valeur des obligations.

M. Ferrari rappelle que la 'double filière' avait été créée pour protéger des fluctuations, que beaucoup de participants, hors zone dollar bien sûr, y sont attachés et que c'est le système recherché partout dans le monde. Il ajoute qu'il faut avoir conscience que le dollar ne permet pas d'avoir le même niveau de vie partout dans le monde.

M. Vargas ajoute que la double filière a un impact sur la fluctuation des devises, et qu'il existe un système d'ajustement depuis 1972.

M.Klaus Netter pense qu'il n'est pas très logique d'établir des comptes dans une valeur qui est en baisse. Pourquoi ne pas le faire sur la base d'un panier de devises ?

M. Venkataraman Narashiman évoque le problème des pensions de reversion, pour lesquelles il est exigé un certificat de mariage. Ce document n'existant pas en Inde, il demande s'il ne serait pas possible, pour les personnes que cela concernerait, d'indiquer le nom du conjoint survivant sur le 'certificat d'ayant-droit'. Voici un bon sujet pour la Caisse de New Delhi rétorque M. Ferrari ; inviter les collègues à voir sur place ce qui peut être fait serait une démarche possible. Pourquoi ne pas faire un plus grand usage des nouvelles technologies en créant un dossier électronique ?

M. Castellanos, en adhérant à cette dernière proposition, souligne que cette question a été posée plusieurs fois par les collègues indiens, et qu'il est temps maintenant d'y apporter une solution.

M. Ray, en déclarant que le service postal en Inde est désastreux, appuie cette idée de dossier électronique.

M. Ferrari rappelle également la fragilité du conjoint survivant qui n'a parfois aucune idée de la couverture sociale acquise même au niveau de l'assurance maladie.

Mme Chauveau-Bais répond que pour plus de quiétude en ce domaine, les dossiers doivent être soigneusement complétés par les intéressés, en y indiquant tout changement, et surtout en les vérifiant avec les données que possède la Caisse. M. Vargas informe que la Caisse est déjà bien consciente des difficultés en ce domaine et a pris bonne note de ce qui précède mais qu'il n'y a hélas pas de transfert de dossier entre les administrations et la Caisse. Ceci implique que le bénéficiaire ait à contrôler lui-même son dossier.

La représentante du 'Club féminin des Nations Unies', lequel maintient de bonnes relations avec la Caisse depuis 1978, soulève une nouvelle fois le problème du faible montant des pensions de reversion octroyé aux personnes divorcées, et demande que plus d'efforts soient déployés pour régler cette question et sauver l'image qu'elle véhicule.

M. Ferrari assure qu'un travail est en cours sur ce sujet, et que la Caisse ne manquera pas de poursuivre les belles avancées déjà obtenues.

4.5 Questions de santé

4.5.1 M. Eggleston évoque une question importante et récurrente : celle de l'assurance après le départ à la retraite qui a fait l'objet d'une résolution prise à la session 2010 de la FAFICS (a94/366) et reprise aux § 17-19 du rapport du Comité de l'AAFI-AFICS pour l'Assemblée Générale 2011. Un rapport exprimant le point de vue des retraités, dont s'occupe vivement le Président de la FAFICS est en cours d'élaboration avec, si nécessaire, le concours de l'AAFI-AFICS ; il sera présenté à l'assemblée générale des Nations à sa session de 2012.

M. Castellanos, informe que M. Eggleston a été nommé président de ce groupe sur la santé. Il complète en précisant que la fin de couverture médicale pour les retraités des Nations Unies s'étendrait aux autres organisations du Système Commun.

4.5.2 M. Eggleston relate un fait nouveau – la prestation 'Medicare' – qui a modifié le coût du plan. Il est urgent de se pencher sur cette question, sur comment mettre en place le système ? Après 65 ans, l'adhésion à cette prestation sera obligatoire, et touchera tout le système aux Etats-Unis. Les travaux d'étude n'ont pas encore commencé, la mise en œuvre a pris effet en mars 2011 – où en sont les préparatifs ?

4.5.3 M. Ferrari confirme que c'est un sujet très important, d'une portée internationale, et qu'il est crucial d'avoir une bonne représentation et de veiller à une couverture médicale accessible à tout le monde. Il faut se départir d'un raisonnement purement axé sur la situation aux Etats-Unis en insistant sur l'aspect de violation des droits acquis.

4.6 Fiscalité

4.6.1 Tout en le remerciant pour le travail accompli en la matière, M. Eggleston donne la parole à M. Netter, et rappelle les termes du paragraphe 20 du rapport du Comité.

4.6.2 M. Netter (chargé des questions sur la fiscalité) répond que les 'nuages se dissipent mais pas dans le sens souhaité'. Les autorités genevoises considèrent que le retraité n'a pas de privilèges à espérer du fait d'un cloisonnement étanche entre la période d'activité non assujettie à l'impôt sur le revenu en Suisse et la

période de retraite où les impôts sont calculés sur chaque revenu annuel. Ceux qui ont pris la somme en capital pour éviter l'impôt sur cette somme ont créé une sorte de discrimination fiscale par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait. Côté français, rien à signaler pour l'instant.

4.6.3 M. Eggleston fait part d'un fait nouveau : une disposition pour l'avenir, à partir du 1^{er} janvier 2011, rendrait taxable la somme en capital en France. Il n'y a cependant pas d'informations disponibles sur le site WEB des impôts. Les documents obtenus sont en cours d'élaboration ; cependant, une rétroactivité ne sera pas applicable.

4.6.4 M. Ferrari exprime son inquiétude lorsqu'il s'agit de parler de fiscalité ; même si nous ne sommes pas concernés, certaines mesures prises peuvent aisément créer de l'injustice !

4.6.5 M. Netter rappelle que pour la Suisse, il s'agit d'un accord formel – une sorte de protocole, selon lequel la 'lump sum' ne serait pas touchée.

4.6.6 M. Ferrari rétorque que cet accord est matérialisé par un amendement de l'accord de siège de l'UNOG au travers d'un simple échange de lettre entre le Directeur Général de l'UNOG et la Confédération et qu'en conséquence un nouvel échange de lettre pourrait en changer la teneur. D'où la nécessité de rester méfiant et précautionneux.

4.6.7 Le représentant du BIT ajoute que l'impôt sur le 2^{ème} pilier pour les frontaliers, voté l'an dernier, aurait peut-être redéclenché la question de taxer le 'lump sum'.

Si nous sommes taxés, dit Warren Furth, nous devons l'accepter car tous les pays ont besoin d'argent. Reste alors la question du remboursement comme cela se pratique aux Etats-Unis.

4.6.8 Pour conclure, il ajoute (appuyé par John Fraser et Paul Rolian) que l'action du BIT en matière de fiscalité est une erreur.

4.7 Relations avec la société civile locale

4.7.1 « Voici enfin l'arc-en-ciel » dit M. Eggleston en donnant la parole à Mme K. Chestopalov chargée de rendre compte sur cette question.

4.7.2 C'est surtout, précise-t-elle, les heureuses retombées du temps et des implications déployées par M. R. Fontana, et qui ont donné lieu à une grande reconnaissance des autorités locales. Il est possible, maintenant, de nous adresser directement aux services sociaux. Outre les documents disponibles au bureau de l'AFICS, les informations seront mises sur le site internet de l'AFICS.

4.7.3 'La Plateforme des aînés de Genève' est une activité qui a été remarquée par la Cité de Genève. Nous progressons dans ce sens, pour votre satisfaction, tâche exigeante mais gratifiante.

4.7.4 Elle informe l'assemblée de la démission de Mme Nana Leigh qui a cependant continué ses engagements,. Son remplacement devient urgent.

4.8 Cotisations des membres

4.8.1 M. Ferrari passe la parole à M. Eggleston qui rappelle que les réunions du Comité Mixte de la Caisse de Pensions se tiennent en général hors de Genève et impliquent des frais grandissant. Conformément au § 30 du rapport du Comité, les cotisations seront portées à CHF 40 pour les membres annuels et à CHF 400 pour les membres à vie.

L'assemblée prend note de cette décision.

4.9 FAAFI-FAFICS

4.9.1 M. Eggleston passe la parole à M. Castellanos, président de la FAAFI-FAFICS.

4.9.2 M. A. Castellanos remercie d'avoir été réélu dans cette fonction, et informe de la nomination comme vice-présidente de Mme. K. Chestopalov. Par ailleurs, M. A. Tholle ne souhaitant plus continuer ses fonctions de secrétaire, a été remplacé par M. Jay Sundaesan.

4.9.3 La FAFICS essaie de poursuivre le travail accompli pendant 25 ans et qui a amplement été reconnu par les institutions auxquelles elle a à faire. Il mentionne en particulier l'important apport d'Aamir Ali.

4.9.4 La question des petites retraites dont le montant n'a pas été révisé depuis 1995 reste préoccupante car elle implique une action conjointe de la Caisse et de la CFPI. Il faut reprendre l'étude, en particulier côté Afrique et Asie et être responsable vis-à-vis de personnes ayant cotisé 15 ans au niveau G local. Elles représenteraient 1.700 au total dans le monde - un petit nombre toutefois à ne pas négliger - pour une période de travail s'échelonnant sur quinze ans (il existe deux cas à New York). Les résultats de l'enquête menée devraient être connus bientôt.

4.9.5 M. Castellanos évoque la restauration complète du 0.5% de 1993 qui n'aurait pas encore été restitué. Cela aurait dû être fait il y a trois ans ; il faut néanmoins rester vigilant et pour l'avenir, éviter les imprudences, maintenir l'équilibre ; c'est dans cet esprit qu'œuvrent les membres du Comité Mixte des pensions.

4.9.6 Il évoque les prestations familiales, dont le 20^{ème} anniversaire a été célébré à New York. Le fait d'avoir proposé de ramener à 5 ans, au lieu de 10, la période permettant au conjoint survivant de prétendre à une pension de reversion a certes soulevé un réel problème ; pour l'instant elle est maintenue à 10 ans. La FAFICS a beaucoup œuvré pour obtenir cette modification mais on l'a priée de ne pas continuer ; ce n'est certes pas une perte définitive, précise M. Castellanos. Des rappels ou pétitions continueront à être envoyés, mais attention de ne pas mettre en jeu d'autres institutions.

4.9.7 Pour un meilleur fonctionnement de la FAFICS, quelques points importants sont à étudier :

- amélioration du conseil : 50 associations
- fréquence, lieu et durée des réunions
- nombre de vice-présidents (trop élevé ? insuffisant ?)
- équilibre entre les sexes
- la question des pensions et de l'assurance, traitées par des groupes de travail qu'il serait souhaitable de rendre permanents
- augmentation du nombre des membres – Nigéria / Sénégal devraient être membres l'an prochain – leurs statuts devront être adaptés à ceux de la FAFICS ; à venir : Bénin / Nicaragua / Afghanistan.
- augmentation du nombre de retraité affiliés via leur association locale à la FAFICS.

4.9.8 M. Ferrari remercie chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent activement dans toutes ces instances, et adresse de vives félicitations à M. Tholle pour son long et efficace mandat de secrétaire au sein de la FAFICS.

5. Elections 2011

5.1 Dans leur courrier du 10 février 2011 figurant en annexe dans le rapport du Comité, les scrutateurs précisent qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un processus de vote puisqu'il y avait dix candidats pour les dix postes vacants soit :

M. Bacaly Jacques, Mme Chestopalov Katia, Mme Foudral Odette, M. Mbele-Mbong Samuel, M. Netter Klaus, M. Ray Dev, M. Walzer Gerald, M. Venkateswar Krisnan, M. Sundaresan Jayaraman, M. Milzov Wolfgang.

6. Modification des Statuts

6.1 Pas de changements majeurs à souligner, les modifications sont qualifiées de « cosmétiques » par Roger Eggleston. On y ajoutera une correction de l'Article 22, et un 'which' à remplacer pas un 'who' ; l'assemblée n'ayant pas d'objections sur les changements à apporter, les statuts seront donc remis à jour conformément aux propositions.

7. Comptes 2010 et questions s'y rapportant

7.1 L'assemblée a reçu une copie des comptes de bilan accompagné des notes explicatives de ces derniers, de la balance, du rapport des commissaires aux comptes. Elle a aussi reçu comme annexe au rapport le budget 2011 voté par le Comité de l'AAFI-AFICS. M. Ferrari donne la parole à M. Narasimhan (trésorier de l'AAFI-AFICS) qui présente les comptes. Les comptes dégagent un excédent de recettes sur les dépenses de CHF 17 227.38 dû au non pourvoiement temporaire du poste d'assistante sociale depuis le 1^{er} août 2010.

Ces points n'amenant aucun commentaire, les comptes sont approuvés.

8. Nomination de deux commissaires aux comptes pour 2011

8.1 Mme. O. Foudral présente deux candidatures aux postes de 'Commissaires aux comptes' : celle de M. Ventura Garcia-Garnateo assisté de M. Mohammad Rharha tous deux retraités du service des finances des Nations Unies. **L'Assemblée donne son approbation.**

8.2 M. Ferrari souhaite la bienvenue à ces deux commissaires.

8.3 M. Eggleston complète le point en évoquant brièvement le problème de non signature, par M. André Weber (dont la note a été rendue disponible à l'assemblée), des comptes de 2010. Les comptes ont cependant été reconnus parfaitement corrects par M. Weber qui a préféré cesser son activité ne pouvant travailler avec le logiciel qui lui était familier.

8.4 En répétant que l'exactitude des comptes n'était pas concernée, M. Ferrari obtient l'approbation de l'assemblée sur l'idée de M. Weber en vue de modifier le logiciel employé pour la gestion des comptes.

M. Eggleston prend note de cette demande qui sera étudiée en fonction des problèmes de compatibilité avec la base de données et des frais imputés à ce changement et de la charge supplémentaire imputée au bénévole en charge des comptes.

9. Divers

9.1 Selon M. Eggleston, quelques points sont à noter :

- remplacement de l'Assistante sociale, qui a choisi d'occuper un emploi à temps plein - ce que ne peut lui offrir l'AFICS.
- recrutement de Mme Jane Brooks qui assure désormais la tâche d'éditeur du Bulletin de l'AFICS.
- frais bancaires accrus, dès avril 2011, sur les comptes en dépôt à l'UBS si les montants sont inférieurs à 50.000 CHF. M. Eggleston précise que la nouvelle a beaucoup inquiété l'AAFI-AFICS qui a entrepris une démarche auprès de la banque. Le premier contact n'a pas reçu grand accueil ; lors du deuxième, l'administration genevoise a manifesté sa surprise. Une lettre d'information explicative vous sera adressée prochainement.

M. Sébastien Martinek précise que cette mesure ne concerne pas seulement les retraités mais aussi les autres fonctionnaires. D'autres banques, voire la Poste, peuvent remplacer l'UBS.

9.2 M. P. Vangeleyn informe que le service médical envisage de tenir plusieurs conférences qui seront aussi ouvertes aux retraités ; la prochaine portera sur la 'respiration'. D'autre part, un dépistage concernant le 'glaucome' et la 'macula' sera bientôt organisé à l'intention des retraités par l'AAFI-AFICS.

9.3 Tout en exprimant ses remerciements pour le travail accompli, Mme Aline Dedeyan demande si, par le biais d'un groupe de travail, notre expérience pourrait s'inscrire dans le paysage local ?

Le processus d'intégration, répond M. Eggleston, est amorcé ; nous avons déjà rencontré le Maire de Genève, le responsable du CLIC à Gex ; d'autres rencontres sont à venir.

9.4 En conclusion, et une nouvelle fois, M. Ferrari adresse ses vifs remerciements à tous les bénévoles, y compris à ceux qui oeuvrent dans l'ombre.

9.5 Le Trésorier, M. Narasimhan, au nom de tous adresse ses remerciements à M. Ferrari pour l'excellence de sa présidence.

La séance est levée à 12 h. 45